

Compte rendu du Comité de Programmation

Du 07 février 2019

Collège public

| Membres publics titulaires | | Membres publics suppléants | |
|-------------------------------|----------|-----------------------------|---------|
| Madame Martine ALYRE | Présente | Monsieur Pierre LEROY | Excusé |
| Monsieur Christian GROSSAN | Excuse | Monsieur Jean-Paul HOFFMANN | Présent |
| Monsieur Maurice DUFOUR | Excusé | Monsieur Gérard FROMM | Excusé |
| Monsieur Jean CONREAUX | Excusé | Monsieur Camille FAURE | Présent |
| Monsieur Jean Louis PONCET | Absent | Monsieur Jacques BONNARDEL | Excusé |
| Madame Laura FOURNIER | Présente | Monsieur Jean-Luc BRUN | Excusé |
| Monsieur Hervé BUISSON | Absent | Monsieur Jean-Michel TIROLE | Absent |
| Monsieur Emmanuel SILVESTRE | Absent | Monsieur Vincent BONNARDEL | Absent |
| Monsieur Jean LAGIER TOURENNE | Excusé | Monsieur François PHILIP | Excusé |

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

| Membres privés titulaires | | Membres privés suppléants | |
|---------------------------|----------|--------------------------------|---------|
| Monsieur Jacques DEMOULIN | Présent | Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL | Excuse |
| Monsieur Luc MARCHELLO | Présent | Monsieur Nassire HADJOUT | Présent |
| Monsieur Joël PRUVOT | Excusé | Madame Nathalie MARTIN | Excusée |
| Madame Dominique BAYARD | Présente | Monsieur Michel ROUSSEAU | Excusé |
| Madame Claire ANDRES | Présente | Monsieur Alexandre GOYET | Excusé |
| Madame Miren KERBRAT | Présente | Madame Myriam JAMAL | Excusé |
| Madame Carine PIONETTI | Excusée | Madame Claire MARCOZ | Excusée |
| Monsieur Olivier ANTOYE | Excusé | Madame Bénédicte MAZAS | Excusée |
| Madame Marion DOUARCHE | Excusée | Monsieur Nicolas BERGER | Absent |
| Monsieur Samuel LAVERGNE | Présent | Monsieur Jean-François ALBRAND | Excusé |

Privés 6 / 10 voix délibérantes

Membre invité présent : Robert GENTILI

Membre invité excusé : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale

Participant à la réunion : Caroline MACLE et Aline BONJOUR, GAL Pays du Grand Briançonnais, Daphné KHALIFA directrice du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 10

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 6

En date du 07 février 2019, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la salle des pompiers dans la Commune de Saint Chaffrey. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Nouveaux projets présentés en opportunité

- *Acquisition d'une machine de découpe et gravure laser - Sarl Acanthernel*
- *Développement d'une activité apicole - David Monnet*
- *Projet " de la terre à mon assiette" - Parc naturel régional du Queyras - en partenariat avec les associations Environnement et solidarité, REC et le CoDES 05*
- *Mise en place d'une borne éco compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon - Commune de Briançon*

2/ Modifications des fiches actions

3/ Modifications de la convention entre le GAL, l'autorité de gestion (Région) et l'Agence de services et de paiement

4/ Modification de la maquette financière

5/ Ouverture des appels à projets 3 et 6 et de l'appel à propositions 9

6/ Informations diverses

Nouveau membre du comité de programmation

Suite au décès de M Bernard Liger, membre suppléant du collège privé représentant le conseil de développement, ce dernier a nommé Mme Nathalie Martin pour le remplacer. Elle dirige l'entreprise Le Petit Oiseau et elle connaît LEADER en tant que porteuse de projet.

1/ Nouveaux projets présentés en opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Acquisition d'une machine de découpe et gravure laser
Sarl Acanthernel

FICHE ACTION 6

La porteuse du projet présente son entreprise et son projet qui contribue à dynamiser la filière artisanale du Queyras. Elle fabrique des meubles, des objets et des créations en bois régional avec une approche artistique qui en fait leur originalité. Aujourd'hui elle a besoin de réorganiser et agrandir son atelier, aménager un espace d'accueil et acquérir une nouvelle machine les nouvelles de découpe laser du bois.

Afin de répondre à la demande et d'augmenter la production la création d'un emploi est nécessaire. Via l'accueil de groupes, elle pourra parler de son métier et promouvoir ses produits.

| | | | |
|---------------------------------------|----------|-------------------------|-------------|
| Coût total du projet | | 80 653,55 € TTC | |
| Frais salariaux (1 pers. sur 6 mois) | 10 800 € | Equipement et matériel | 58 233,55 € |
| Coût indirects | 1 620 € | Travaux et aménagements | 10 000 € |

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si l'emploi à venir est lié avec une augmentation des commandes. Tout est lié : le besoin de répondre à la demande plus rapidement et via la nouvelle machine il sera possible de produire davantage.

Une question porte sur la manière de communiquer employée par l'entreprise. L'entrepreneuse répond que le bouche à oreille est le meilleur canal. Elle possède un site internet depuis peu pour la vente en ligne de bijoux. Sa production est également en vente à la maison de l'artisanat.

Les produits sont marqués de symboles du Queyras tel que la rosace. Les proportions sont reprises. L'originalité est également recherchée pour se démarquer (lunettes).

L'entreprise contribue à l'activité touristique car reçoit les ateliers consom'acteurs. Elle accueille aussi des stages.

Il est précisé que l'ancienne machine sera gardée, elle pourra toujours être utilisée pour les grosses demandes. Les coûts de maintenance sont actuellement de 4 000 € qui est incontournable pour avoir une bonne prestation et garantir une intervention sous 24h.

Débat et vote :

Il est souligné le courage et le sérieux de l'entrepreneuse qui est avant tout une artiste diplômée.

| | |
|--|-----|
| Réponse aux critères obligatoires d'opportunité : | |
| Cohérence par rapport à la stratégie du GAL : | Oui |
| Pertinence territoriale démontrée : | Oui |

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 0 |
| Avis favorable | 10 |

Décision du comité de programmation : **Vote Avis d'opportunité Favorable**

Position de la Région : Favorable

Développement d'une activité apicole
David Monnet

FICHE ACTION 6

Le porteur du projet présente son activité. Il vient d'intégrer l'entreprise familiale en place depuis trois ans. Elle vient de se doter d'un nouveau bâtiment pour accueillir l'activité.

A travers ce projet, il souhaite :

- Mener à bien le développement d'une activité apicole dans le Queyras
- Valoriser les produits de la ruche de montagne et grâce à une sélection génétique des abeilles
- Promouvoir la vente de produits uniquement en circuit court
- Reprise de la production de confiseries à base de miel

| | | | |
|-----------------------------|---------|-------------------------|----------|
| Coût total du projet | | 178 000,00 € TTC | |
| Logiciels informatiques | 3 000 € | Equipement et matériel | 130 000€ |
| Communication | 5 000 € | Travaux et aménagements | 40 000 € |

Questions/Réponses avec le porteur :

Les premières demandes portent sur le montant et les fonctions du matériel. Il est précisé qu'un hélimel servira à chauffer le miel afin de le mettre en pot. Il faut du matériel performant pour garder la qualité du produit. Il est demandé comment l'entrepreneur se fait connaître. Il vend via la coopérative et d'autres magasins de proximité. Il ne fait pas de vente en directe ni les marchés car il préfère se concentrer sur la production. La transumance se fait dans le Vars l'hiver, ainsi qu'un peu printemps à Valensole.

Concernant la sélection des abeilles, chaque race à sa particularité. Certaines supportent le froid et peuvent être bien productives. L'objectif est d'avoir des races pures qui font les meilleures productions et d'avoir ses propres reines afin de ne pas avoir à les acheter (coût variant entre 200 à 300 €). Il sera possible de vendre ses abeilles à de petits apiculteurs. L'entrepreneur a suivi un stage d'insémination dans le Luxembourg.

L'entrepreneur fera un prêt. Il lui est proposé de se rapprocher d'Initiative Nord Hautes Alpes.

Débat et vote :

Plus de détails sur les équipements auraient été le bienvenu.

| | |
|--|-----|
| Réponse aux critères obligatoires d'opportunité : | |
| Cohérence par rapport à la stratégie du GAL : | Oui |
| Pertinence territoriale démontrée : | Oui |

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 1 |
| Avis favorable | 9 |

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable

Position de la Région : Favorable sous réserve.

Un plan Abeilles sera voté le 15 mars. Réorientation si nécessaire.

**Projet " de la terre à mon assiette"
 Parc naturel régional du Queyras - en partenariat avec les associations
 Environnement et solidarité, REC et le CoDES 05**

FICHE ACTION 7

Les porteurs du projet présentent l'opération qui se distingue en deux volets :

1. Education à l'alimentation : Appel à candidature pour sélectionner 5 écoles primaires volontaires qui seront accompagnées pour sensibiliser les élèves à l'environnement, à l'origine des produits et aux étapes du système alimentaire ; échangeant avec les acteurs locaux ; réalisation d'un film
2. Mise en réseau des acteurs de la restauration collective : accompagnement des professionnels par un diagnostic de leur besoin et la création d'outils d'échanges, cinq ateliers thématiques et réalisation d'actions définies lors des échanges et ateliers.

Le projet se veut le moins technocrate possible, avec un maximum d'accompagnement.

| | | | |
|-----------------------------|----------|---|----------|
| Coût total du projet | | 79 846,00 € TTC | |
| Frais salariaux | 56 983 € | Frais de déplacement, restauration, hébergement | 1 700 € |
| Coûts indirects | 5 000 € | Prestations de services | 12 000 € |

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé pourquoi ne pas convaincre des familles volontaires et quel est le lien avec les familles surtout si elle ne fréquente pas de cantine. Le travail mené dans les écoles sera diffusé lors de manifestations du territoire. Une interrogation porte sur la cohérence entre le démarrage de l'opération et le calendrier scolaire. Des contacts ont déjà pris avec écoles. Il est possible d'inscrire des actions jusqu'à juin. Une rencontre a été effectuée avec l'inspection académique et des écoles. De plus, le programme de l'école porte souvent sur cette thématique.

Des contacts sont également pris en restauration collective : travail avec le collège des Garcins et le lycée d'Altitude, et liens établis avec des syndicats de la restauration collective. Il est suggéré de valoriser le travail avec le lycée.

Il est constaté un faible montant des frais salariaux pour le chef de file. Ce dernier est en charge de la coordination.

Débat et vote :

Il est ressenti un vrai partenariat entre les structures.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :

| | |
|---|-----|
| Cohérence par rapport à la stratégie du GAL : | Oui |
| Pertinence territoriale démontrée : | Oui |

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 2 |
| Nombre de voix exprimées | 8 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 1 |
| Avis favorable | 7 |

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable

Position de la Région : Favorable

Mise en place d'une borne éco compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon
Commune de Briançon

FICHE ACTION 3

Le porteur du projet présente l'opération qui vise à soutenir et favoriser tout déplacement permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuellement en investissant :

- Dans les équipements permettant d'analyser les déplacements des usagers
- Dans du mobilier urbain dédié principalement à la pratique du vélo

Par des actions de communication, la population sera sensibilisée à l'usage de ces équipements.

| | | | |
|--|----------|---|----------|
| Coût total du projet | | 60 605,00 € HT | |
| Etudes de faisabilité de pistes cyclables et jalonnement | 23 000 € | Mobilier urbain : borne, arceaux, tables orientation et pique-nique | 37 605 € |

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé pourquoi la ville ne fait pas en interne l'étude. Il est nécessaire d'externaliser ce travail puisqu'on ne peut pas être juge et arbitre.

On voit déjà une fréquentation donc le résultat devrait sûrement être positif.

Il est précisé la différence entre voie douce et voie verte. La voie verte est interdite aux véhicules à moteur dont les VAE et tracteur. Voie verte est un label. Il s'agit donc d'une voie douce.

D'autres expériences sont citées telle que la via Vercors bien connue pour son attrait touristique.

Briançon concertera les autres communes de la Guisane pour avoir une cohérence graphique et sur le mobilier.

Une question porte sur l'utilisation de la voie en hiver. Peut-elle devenir une voie blanche !? Le déneigement n'est pas envisagé car il pourrait se former des plaques de glaces. Le système de comptage ne marchera pas en cas de neige.

Débat et vote :

Le projet est intéressant d'autant plus s'il peut contribuer à faire avancer les actions dans la Guisane.

| | |
|--|-----|
| Réponse aux critères obligatoires d'opportunité : | |
| Cohérence par rapport à la stratégie du GAL : | Oui |
| Pertinence territoriale démontrée : | Oui |

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 2 |
| Avis favorable | 8 |

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité Favorable

Position de la Région : Favorable sous réserve

Il faut vérifier si le projet peut s'inscrire dans le schéma régional véloroute.

2/ Modifications des fiches actions

Il est proposé de faire quelques modifications sur les fiches et en particulier d'élever le plafond des dépenses éligibles pour certaines fiches. En effet, il a été constaté lors des demandes de subventions de porteur de projet que le coût de leur opération peut s'avérer être supérieur à ce que l'on avait envisagé.

| | |
|----------------|--|
| Fiche-action 3 | <p>Précision des dépenses éligibles : Dans dépenses sur factures : infrastructures d'information et infrastructures d'accès aux sites (ajout du deuxième terme infrastructures)</p> <p>Dans dépenses inéligibles : Précision Infrastructures routières (revêtements, voirie et réseaux)</p> |
| | <p>Articulation avec d'autres mesures : LEADER se positionnera sur des opérations impactant les trajets domicile travail, la pratique d'activité professionnelle et pour des actions contribuant à renforcer tissu économique local, en faveur des habitants du territoire.</p> |
| | <p>Modification du plafond des dépenses éligibles passant de 60 000 € à 100 000 €</p> |
| Fiche-action 7 | <p>Précision des dépenses éligibles : Dans dépenses sur factures : infrastructures d'information et infrastructures d'accès aux sites (ajout du deuxième terme infrastructures)</p> <p>Suppression du matériel informatique des dépenses éligibles</p> |
| | <p>Modification du plafond des dépenses éligibles passant de 80 000 € à 100 000 €</p> |
| Fiche-action 8 | <p>Modification du plafond des dépenses éligibles passant de 60 000 € à 100 000 €</p> |

La Présidente met ces modifications au vote :

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 0 |
| Avis favorable | 10 |

Décision du comité de programmation : Vote Favorable

3/ Modifications de la convention entre le GAL, l'autorité de gestion (Région) et l'Agence de services et de paiement

Les Communes de Ristolas et d'Abries ayant fusionné récemment, l'annexe 1 de la convention « Liste des Communes de notre convention » doit être modifiée pour prendre en compte la nouvelle commune Abris Ristolas.

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL

Le GAL Pays du Grand Briançonnais est constitué de 36 communes rassemblant au total 36 896 habitants (données INSEE 2014).

Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

| Nom de la commune | N° INSEE | Nombre d'habitants (INSEE 2014) | EPCI | Appartenance à une unité urbaine* (oui/non) |
|-------------------|----------|---------------------------------|--|---|
| ABRIES-RISTOLAS | 05001 | 397 | Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras | non |
| RISTOLAS | 05120 | 76 | Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras | non |

Dans l'annexe 3 « Composition du comité de programmation » il doit être intégré le nouveau membre du comité qui vient remplacer Bernard Liger décédé.

Quelques autres modifications sont proposées sur les fonctions de certains membres publics (certains ne sont plus élus au PETR, d'autres sont Maires de Communes ayant changé de nom).

| ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION | | | | |
|--|---|------------------------|--|--|
| Nom Prénom Adresse | Intervenant au comité de programmation en qualité de | Titulaire ou suppléant | Autres implications professionnelles, électives ou associatives | |
| COLLEGE PUBLIC | | | | |
| CONREAUX Jean Communauté de communes du Pays des Ecrins 404 Avenue du Général de Gaulle 05120 L'ARGENTIERE – LA BESSEE | Elu représentant la Communauté de communes du Pays des Ecrins | Titulaire | Maire de Vallouise Pelvoux Conseiller communautaire du Pays des Ecrins Membre du Conseil syndical du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras Conseiller départemental des Hautes Alpes | |

| | | | |
|---|---|------------|--|
| FAURE Camille Communauté de communes du Pays des Ecrins 404 Avenue du Général de Gaulle 05120 L'ARGENTIERE – LA BESSEE | Elu représentant la Communauté de communes du Pays des Ecrins | Suppléant | Adjoint au Maire des Vigneaux Conseiller communautaire du Pays des Ecrins Membre du Conseil syndical du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras |
| BONNARDEL Jacques Communauté de communes du Guillestrois-Queyras Passages des Écoles – BP12 05 600 GUILLESTRE | Elu représentant la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras | Suppléant | Maire d'Abriès Ristolas Conseiller communautaire du Queyras Membre du Conseil syndical du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras |
| COLLEGE PRIVÉ | | | |
| MARTIN Nathalie Conseil de développement Territorial du Briançonnais, Guillestrois, Écrins, Queyras 35 rue Pasteur 05100 BRIANCON | Conseil de développement territorial du Briançonnais, Guillestrois, Ecrins, Queyras | Suppléante | Cheffe d'entreprise |

Aucune demande ou remarque ne sont formulées.

La Présidente met ces modifications au vote :

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 0 |
| Avis favorable | 10 |

Décision du comité de programmation : Vote Favorable

4/ Modification de la maquette financière

Suite à l'augmentation de plafond de dépenses éligibles, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière pour financer des projets plus coûteux. Le transfert ne peut se faire qu'entre appels à proches clos.

| | Enveloppe FEADER initiale | Enveloppe actuelle si tous dossiers programmés | FEADER enlevé ajouté | Nouvelle enveloppe financière / FEADER | Commentaires |
|---------------------------|---------------------------|--|----------------------|--|---|
| FA3 Mobilité | 66 376,00 € | 66 376,00 € | + 60 000,00 € | 126 376,20 € | Augmentation du coût total éligible maximum |
| FA9 Coopération | 240 000,00 € | 240 000,00 € | - 60 000,00 € | 180 000,00 € | Projets en émergence |

Aucune demande ou remarque ne sont formulées.

La Présidente met ces modifications au vote :

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 0 |
| Avis favorable | 10 |

Décision du comité de programmation : Vote Favorable

5/ Ouverture des appels à projets 3 et 6 et de l'appel à propositions 9

Suite aux propositions de modifications des fiches actions et à la modification de la maquette financière, il est proposé d'ouvrir les appels à projets des fiches 3, 6 et 9. Les documents sont consultables sur le site des membres du comité.

La validation des modifications est également en cours par l'autorité de gestion et l'agence de services et de paiement.

Aucune demande ou remarque ne sont formulées.

La Présidente met ces modifications au vote :

| | |
|---|---|
| Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt | 10 (dont 4 membres du collège public et 6 membres du collège privé) |
| Conflit d'intérêt | 0 |
| Nombre de voix exprimées | 10 |
| Avis défavorable | 0 |
| Avis favorable sous réserve | 0 |
| Avis favorable | 10 |

Décision du comité de programmation : *Vote Favorable sous réserve de l'accord de l'AG et de l'ASP*

6/ Informations diverses

Un avenant à la convention d'attribution de la subvention LEADER a été rédigé pour modifier le calendrier de réalisation du projet de la Société Coopérative Artisanale du Queyras.

Le bilan de l'année 2018 sera en ligne courant mars.

Le prochain comité est fixé au jeudi 25 avril 17h à Eyglies.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h05. Un compte rendu est édité.

Le 19 mars 2019

La Présidente du GAL
Martine ALYRE